



Finances publiques

2018-2019 • 5^e édition

Un programme
interdisciplinaire pour
acquérir, enrichir, actualiser,
renforcer ou développer vos
compétences en finances
publiques, quel que soit
le niveau de pouvoir



**CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE
UCL-ULIÈGE (20-22 CRÉDITS ECTS)**

Finances publiques

Au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'existe aucune formation de niveau universitaire de ce type et de cette ampleur dans le domaine des finances publiques. Le certificat a été développé pour répondre à ce manque de formation et au défi actuel de bonne gouvernance. À ce titre, il constitue un véritable outil pour accroître et faciliter cette bonne gouvernance à tous les niveaux de pouvoir.



Iouri Brouhns
DIRECTOR - ERNST & YOUNG
RÉVISEUR D'ENTREPRISES SCRL

Un certificat qui ouvre les portes et pose les balises pour naviguer de manière plus intelligente dans une matière aussi vaste que passionnante que sont les finances publiques. Les nombreuses interactions tant avec les professeurs qu'avec les autres participants issus de multiples milieux professionnels permettent de rapidement lier la théorie et la pratique. Un certificat bien construit, qui se clôture par un travail de fin de formation exigeant, et dont on sort plus fort pour aborder ces problématiques dans le cadre professionnel.

LES ATOUTS DU PROGRAMME

- Une équipe d'enseignants constituée d'académiques et de professionnels de haut niveau permettant de garantir la qualité scientifique du programme
- Une approche interdisciplinaire associant théorie et pratique
- Un programme à la carte adapté aux intérêts des participants
- Une formation conçue pour un public d'adultes engagés dans la vie socio-professionnelle (contenu, horaire, pédagogie)
- L'élaboration d'un réseau de relations et de ressources dans le monde des finances publiques

LE PUBLIC

Le programme est ouvert aux :

- fonctionnaires fédéraux, régionaux, communautaires, provinciaux ou communaux,
- employés d'une intercommunale ou d'une association de pouvoirs publics chargée des finances,
- conseillers ou membres de l'auditorat de la Cour des comptes,
- inspecteurs des Finances,
- magistrats au Conseil d'État,
- magistrats de l'ordre judiciaire,
- avocats,
- conseillers juridiques,
- juristes d'entreprise,
- réviseurs d'entreprises,
- experts comptables,
- mandataires politiques fédéraux, régionaux, communautaires, provinciaux ou communaux,
- collaborateurs politiques (attachés parlementaires, employés d'un cabinet, collaborateurs au sein d'un parti...),
- diplomates ou employés d'ambassade,
- bénéficiaires de fonds européens,
- employés de la Commission européenne ou d'une de ses agences exécutives qui gèrent des fonds européens (ex : EACEA, ERCEA, EACI, EAHC, REA, TEN-T EA).

LES OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- comprendre et analyser de manière critique et éthique les mécanismes et les principes de conception, réalisation et contrôle d'un budget,
- anticiper le cycle budgétaire annuel (préparation jusqu'à la clôture des comptes),
- monter des projets publics en combinant différentes sources de financement,
- saisir les opportunités et les contraintes du (co-)financement public pour développer des projets,

- optimiser juridiquement et fiscalement les investissements publics,
- comprendre l'intervention des règles supranationales dans les politiques budgétaires,
- comprendre l'interaction des droits nationaux dans des projets transfrontaliers notamment dans les domaines de l'investissement, de la recherche...
- maîtriser l'articulation entre le droit budgétaire et d'autres domaines du droit utiles à la pratique budgétaire (marchés publics, subventions, droit fiscal, responsabilités, mécanismes de tutelle...).

LA PÉDAGOGIE & L'ÉVALUATION

Afin de garantir l'interactivité de la formation et son ancrage dans la vie professionnelle des participants, les apports théoriques sont complétés par :

- des discussions et débats,
- des études de cas pratiques,
- des travaux personnels ou en groupe,
- l'intervention d'experts (ex : Cour des comptes, Inspection des Finances, fonctionnaires des Parlements, fonctionnaires européens).

Un examen est organisé à l'issue du tronc commun. Un travail de fin de formation est également prévu. Le travail de fin de formation se basera sur l'approfondissement ou les approfondissements choisis par le participant.

UN PROGRAMME

DEUX FORMULES

FORMULE 1	Tronc commun + 1 approfondissement	135 h
FORMULE 2	Tronc commun + 2 approfondissements	165 h

Ces deux formules vous permettent d'orienter votre formation vers le(s) niveau(x) de pouvoir qui vous intéresse(nt) le plus

LE PROGRAMME

Tronc commun	105 h	Coordinateur(s)
Fondements du droit des finances publiques	30 h	Marc Bourgeois
Droit fiscal en rapport avec les finances publiques	15 h	Edoardo Traversa
Droit des marchés publics	15 h	Ann Lawrence Durviaux et Kris Wauters
Contentieux des finances publiques (contrôles et responsabilités)	15 h	David De Roy
Économie des finances publiques	15 h	Benoît Bayenet
Finances publiques européennes et internationales	15 h	Jean-François Boudet

APPROFONDISSEMENTS

(obligation de prendre entre 1 et 2 approfondissements)

Finances publiques au niveau local (30 h)

Coordinateur : Jean-Marie Van Bol

- Comptabilité communale, budgétaire et patrimoniale
- Fonds des communes, CRAC
- Principes de fiscalité locale
- Fonds structurels
- Mutualisation
- PPP

Finances publiques des entités fédérale et fédérées (30 h)

Coordinateurs : Marc Evrard et Annick Vandecappelle

- Loi de financement (rapports financiers entre entités, pratique des accords de coopération...)
- SEC 2010 approfondissement
- Droit budgétaire et comptabilité publique (fédéral/fédéré), loi sur la comptabilité de l'État, fedcom, etc.
- PPP

Consultez le programme détaillé sur notre site :
www.finances-publiques.be



L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

- **BENOÎT BAYENET**
Chargé de cours à l'ULB et à l'ULiège
- **JEAN-FRANÇOIS BOUDET**
Maître de conférences en Droit public, PRES Paris Cité Sorbonne, Université Paris Descartes
- **MARC BOURGEOIS**
Professeur à l'ULiège, Responsable académique du certificat
- **DAVID DE ROY**
Conseiller d'État, Collaborateur scientifique à l'UCL
- **ANN LAWRENCE DURVIAUX**
Professeur à l'ULiège, Avocate au barreau de Namur
- **MARC EVRARD**
Conseiller Législation au service « Budget et Évaluation de la Politique » du SPF Stratégie et Appui, Collaborateur à l'ULiège
- **DAVID RENDERS**
Professeur à l'UCL, Avocat au barreau de Bruxelles, Responsable académique du certificat
- **EDOARDO TRAVERSA**
Professeur à l'UCL, Avocat au barreau de Bruxelles
- **JEAN-MARIE VAN BOL**
Directeur général h. de la Ville de Namur
- **ANNICK VANDECAPPELLE**
Directrice de la Direction Gestion fiscale du Service public régional de Bruxelles Fiscalité
- **KRIS WAUTERS**
Professeur à l'UCL, Avocat au barreau de Bruxelles

EN PRATIQUE

LIEU ET CALENDRIER

Les cours sont organisés à Louvain-la-Neuve d'octobre 2018 à juin 2019 et se donneront, hors congés scolaires, les vendredis toute la journée et samedis matin. Le calendrier précis des cours est disponible sur le site Internet de la formation.

DROITS D'INSCRIPTION

Formule 1 : Tronc commun + 1 approfondissement	2 000 €	135 heures de cours
Formule 2 : Tronc commun + 2 approfondissements	2 500 €	165 heures de cours

Programme agréé Chèques-Formation

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long. En l'absence du titre requis, une admission par Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) est envisageable. La sélection des candidats se fait sur la base d'un dossier d'admission qui sera examiné par les responsables du programme.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les candidats sont invités à remplir le formulaire d'inscription en ligne reprenant :

- leur parcours de formation,
- leur expérience,
- leur motivation à suivre la formation.

Afin de garantir la qualité de la formation, le nombre de participants est limité.

LE CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE

Les participants qui suivent le programme et réussissent les épreuves d'évaluation se voient délivrer un « Certificat interuniversitaire en finances publiques », assorti de 20 à 22 crédits (selon la formule choisie). Outre la valorisation personnelle du certificat dans le plan de formation du participant, les crédits octroyés peuvent être valorisés lors de la poursuite d'une formation académique en Europe, pour autant qu'ils soient validés par le jury du programme auquel le participant souhaiterait s'inscrire par la suite.

EN SAVOIR PLUS

- 🌐 www.finances-publiques.be
- ☎ +32 (0)10 47 47 11
- ✉ m.dupont@uclouvain.be

